

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 31 JANVIER 2019

Etaient Présents 45 titulaires, 6 suppléants, 18 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Valérie SARTOULOU, David CORBIN, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
	Jean-Claude COUSTET	à	Jacques MARQUEZE
	Jean GASTOU	à	Patrick MAUNAS
	Elisabeth MEDARD	à	Daniel LCARAMPE
	Claude LACOUR	à	Michel CONTOU-CARRERE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Maylis DEL PIANTA
	Pierre SERENA	à	Maïté POTIN
	Bernard UTHURRY	à	Anne BARBET
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Pierre ARTIGUET	à	David MIRANDE
	Dominique LAGRAVE	à	Evelyne BALLIHAUT
	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Jacques CAZAURANG
	Christophe GUERY	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Thérèse LASMARRIGUE	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU
	Jean-Pierre LOPEZ	suppléant de	Pierre Felix CAUHAPÉ
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), Jean-Michel IDOÏPE, Jean LABORDE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Didier CASTERES,

SICTOM : AMENAGEMENTS DANS LES DÉCHÈTERIES

M. Pierre CASABONNE expose :

Aménagements des horaires d'ouverture : changement au 1^{er} avril 2019

Les horaires d'ouverture des déchèteries du territoire n'ont pas évolué depuis leur création, et ce, malgré les évolutions règlementaires en matière de gestion des déchets et la création de nouvelles filières, qui se sont pourtant traduites par une forte augmentation du nombre de visites et des flux collectés en déchèterie.

Après analyse des données collectées sur la fréquentation de chaque déchèterie durant 3 mois, il est proposé d'adapter les horaires d'ouverture aux besoins des usagers selon l'annexe jointe.

Aménagements pour la sécurisation des usagers, du personnel, des équipements et des gisements

La sur-fréquentation des déchèteries à certaines heures dites de pointe, ainsi que la présence intempestive de "récupérateurs" (électroménagers et ferraille notamment) de plus en plus souvent de façon continue durant les heures d'ouverture, altèrent le fonctionnement des déchèteries, créant agitation et climat d'insécurité.

Les files d'attente pour accéder aux quais sont parfois longues générant l'agacement des usagers. La présence de "récupérateurs" sur les quais engendre incompréhension et conflit, et le personnel de déchèterie qui tente de faire respecter les règles subit parfois des agressions verbales.

En outre, cette situation n'est pas sans conséquence sur le budget du SICTOM donc sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée par les administrés. En effet, le vol de certains gisements valorisables représente un manque à gagner important, et la dégradation des équipements génère des dépenses supplémentaires.

De plus, les coûts de collecte et de traitement sont augmentés par les apports de professionnels (pourtant interdits) qui sont difficilement identifiables à l'entrée des déchèteries.

La CCHB s'est largement mobilisée sur cette problématique en 2018, étudiant différentes solutions. Le SICTOM a fait intervenir l'Adjudant Patrice LETELLIER, référent sûreté à la Gendarmerie Nationale ainsi que Madame Coralie COUSI, Responsable Régionale Eco-Systèmes, et s'est rapprochée d'autres collectivités pour des retours d'expérience.

La mise en place, dans chaque déchèterie, d'un dispositif de vidéo-protection et d'un moyen technique de contrôle d'accès est une solution qui a fait ses preuves d'efficacité.

L'étude de faisabilité sera réalisée au 1^{er} trimestre 2019 afin de proposer les crédits nécessaires au Budget Primitif 2019 du Budget Annexe (section investissement). Elle visera la mise en œuvre des dispositifs selon le calendrier prévisionnel suivant :

- vidéo-protection d'ici la fin du 1^{er} semestre 2019,
- contrôle d'accès au 1^{er} janvier 2020.

Le projet des nouveaux horaires et de la sécurisation des déchèteries a été discuté en Bureau le 30 novembre 2018 puis présenté en Conseil des Maires du 23 janvier 2019, avant d'être soumis à l'approbation du présent Conseil.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 64 voix pour, 3 contre (M. BARRERE-MAZOUAT, M. TERUEL, M.J. CASABONNE), 2 abstentions (M. BAREILLE, Mme GIRAUDON)

- **VALIDE** les nouveaux horaires des déchèteries tels qu'annexés au présent rapport,
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre des nouveaux horaires et des moyens de sécurisation,
- **AUTORISE** le Président à engager les consultations nécessaires à l'acquisition des moyens retenus,
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les demandes de financement auprès des partenaires et à signer tous les documents nécessaires correspondants,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 31 janvier 2019

Suivent les signatures

Le Président

Signé
Daniel LACRAMPE

Affiché le 02.02.19



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/02/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/02/2019

	OLORON LANNERETONNE	ESCOUT	SOEIX	LEDEUX	AREN	ARAMITS	LASSEUBE	BEDOUS
LUNDI	13H30 – 17H30	14H-17H		10H-12H		14H-17H		
MARDI	9H30 – 17H30							8H-12H
MERCREDI	9H30 – 17H30	9H-12H	14H- 18H	14H-18H	14H-18H	9H-12H	8H- 12H	14H-17H
JEUDI	9H30 – 17H30							14H-17H
VENDREDI	9H30 – 17H30	9H-12H		14H-18H		14H-17H		14H-17H
SAMEDI	9H30 – 17H30	9H-12H	9H-12H	14H-18H	8H-12H		14H- 18H	9H30-12H30 14H-17H
DIMANCHE	9H30- 12H30							
Tél.	05 59 36 02 64	05 59 39 11 08		05 59 36 08 24	05 59 88 05 01	05 59 34 67 97	05 59 04 22 97	05 59 34 58 04